MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANESM

Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux

Décision n° DS 2016-38 du 7 septembre 2016 portant délégation de signature

NOR: AFSX1630747S

Le directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles;

Vu le décret du 26 avril 2007 portant nomination du directeur de l'ANESM,

Décide:

Article 1er

Délégation permanente est donnée à Mme Delphine DUPRÉ-LÉVÊQUE, responsable du secteur personnes âgées, pour attester le service fait correspondant aux bons de commande ou marchés dans son domaine d'attribution.

Fait le 7 septembre 2016.

Le directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux, D. Charlanne

Copie à l'agent comptable.